

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 4 décembre 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14012** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la transformation du bâtiment résidentiel de deux logements en un bâtiment unifamilial (usage de la catégorie H.1) sur la propriété située au 7948, rue Drolet, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser la transformation du bâtiment résidentiel de deux logements en un bâtiment unifamilial sur la propriété située au 7948, rue Drolet.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) concernant l'usage.

Ce projet vise la zone 0152 délimitée par la rue Jarry au nord, la rue Villeray au sud, la rue de Gaspé à l'ouest et la rue Drolet à l'est.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **18 décembre 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers